
Municipales 2014 :
Guide pratique
du candidat
Financement, communication
et organisation

Philippe BLUTEAU
Avocat au barreau de Paris

territorial *éditions*

Référence DE 747 – Avril 2013

Groupe Territorial

BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Tél.: 04 76 65 87 17 - Fax: 04 76 05 01 63

Retrouvez tous nos ouvrages sur
<http://librairie.territorial.fr>

Note au lecteur

Cet ouvrage a été finalisé après l'adoption en dernière lecture par l'Assemblée nationale, le 17 avril 2013, du projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

Avertissement de l'éditeur:

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Ce pictogramme mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'auteur de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique, le développement massif du **photocopillage**.



Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (**CFC**, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Sommaire

Note au lecteur	p.2
-----------------------	-----

Partie 1

Un an avant l'élection

I • Financement	p.13
A - Prévenir tout avantage de la part de personnes morales	p.13
1. Un don, un avantage ou une ristourne	p.13
2. ... par des personnes morales	p.15
3. ... pendant l'année précédant l'élection	p.16
4. Le cas des élus sortants	p.17
5. La sanction	p.21
B - Nommer le mandataire financier	p.22
1. Qui?	p.22
2. Comment?	p.23
3. Quand?	p.24
C - Reconnaître une dépense électorale	p.25
1. La notion de dépenses électorales	p.25
2. Le paiement des dépenses électorales	p.29
D - Les recettes	p.31
1. Les recettes autorisées	p.31
2. L'encaissement des recettes	p.32
E - Les concours en nature	p.33
II • Organisation	p.36

Partie 2

Six mois avant l'élection

I • Financement	p.39
A - Les appels aux dons	p.39
B - L'installation dans la permanence électorale	p.41
C - L'expert-comptable	p.41
D - Le rassemblement de candidats	p.42
II • Communication	p.44
A - Les campagnes de promotion publicitaire de l'action collective	p.44
1. Le champ d'application de la règle	p.44
2. Identifier, en amont, les campagnes de promotion interdites	p.45
3. Le bilan de mandat sur fonds privés	p.47
B - La publicité personnelle dans les médias	p.47
1. La publicité du candidat dans les médias	p.47
2. La publicité pour un numéro d'appel gratuit	p.50
C - La réglementation des affichages	p.50
D - Les cérémonies de vœux	p.52

III • Organisation	p.54
A - Sur la notion de « chef de service »	p.54
B - Sur la notion d'« entrepreneur de services municipaux »	p.55

Partie 3

Les trois dernières semaines

I • Financement	p.59
A - Gare au plafond!	p.59
1. La règle	p.59
2. L'entorse à la règle	p.61
B - Gare au déficit!	p.61
C - Le financement de la propagande officielle	p.62
II • Communication	p.64
A - Le danger des initiatives tardives	p.64
B - La propagande officielle	p.72
1. La commission de propagande	p.72
2. Les professions de foi et les bulletins	p.73
C - L'utilisation du panneau d'affichage	p.75
D - Les procédures juridictionnelles d'urgence	p.76
1. Le juge administratif des référés	p.77
2. Le juge judiciaire des référés	p.78
3. Le juge pénal et le refus d'insertion d'un droit de réponse en période électorale	p.79
III • Organisation	p.81
A - Vérifier l'éligibilité des colistiers	p.81
1. Les électeurs	p.81
2. Les contribuables et les contribuables « cachés »	p.82
B - Déposer la candidature	p.83
1. La date et la forme du dépôt	p.84
2. La composition de la liste communale et intercommunale.	p.85
3. Le récépissé	p.86
4. Les modifications apportées à la candidature	p.87
C - Encadrer l'intervention des militants fonctionnaires	p.87
1. La règle	p.87
2. L'entorse à la règle	p.88
D - La désignation des assesseurs et délégués	p.88
E - Régulariser les dernières inéligibilités	p.89

Partie 4

Le dernier week-end

I • Communication	p.93
A - L'interdiction de distribution de documents	p.93
B - De nouvelles règles en matière d'Internet	p.94
C - De nouvelles règles en matière de sondages	p.95
D - L'interdiction du « phoning »	p.95
E - L'interdiction de publier les résultats	p.96
II • Organisation	p.97
A - La préparation	p.97
B - Le vote	p.99
C - Le dépouillement	p.101

Partie 5

L'entre-deux-tours

I • Organisation	p.105
A - Le dépôt de la candidature au second tour	p.105
1. Dans les communes de 1 000 habitants et plus	p.105
2. Dans les communes de moins de 1 000 habitants	p.106
B - Les relations avec la commission de propagande	p.106
C - La désignation des assesseurs et délégués	p.106
II • Financement	p.107
III • Communication	p.108
A - Les documents officiels du second tour	p.108
B - L'affichage entre les deux tours	p.108

Partie 6

Après l'élection

I • Organisation	p.111
A - La contestation des opérations électorales	p.111
1. Qui?	p.111
2. Quand?	p.112
3. Comment?	p.112
4. L'appel	p.113
5. Les effets de la décision	p.113
B - Résoudre les incompatibilités	p.114
1. Les « incompatibilités-élections »	p.115
2. Les « incompatibilités-fonctions »	p.116
3. Les « incompatibilités-famille »	p.116
C - Les infractions pénales	p.117

II • Financement	p.120
A - Le dépôt et l'examen du compte de campagne	p.120
1. La préparation du compte	p.121
2. Le dépôt du compte	p.121
3. La procédure d'examen et ses suites	p.122
B - Le remboursement des dépenses	p.124
C - La cessation de fonctions du mandataire	p.125

Annexes

Annexe I - Cas n° 1: mandataire financier (personne physique)	p.129
Annexe II - Cas n° 2: association de financement électorale	p.131
Index	p.135